

Droit des technologies du marché

Thibault Schrepel (Université d'Utrecht — Pays-Bas)

- Cours à option dans le cadre du Master of Law
- 3 journées de cours en présentiel et 3 sessions en ligne (webex), au semestre d'automne 2021 (2 crédits ECTS)
- Limité à 20 personnes
- Cours enseigné en français ; compréhension de l'anglais indispensable

Contenu du cours

Ce cours traite des relations qu'entretient le droit de la concurrence avec les nouvelles technologies (dont la blockchain et l'intelligence artificielle). Dans un premier temps, les étudiants seront introduits au droit de la concurrence digitale tel qu'il est aujourd'hui (à travers l'affaire Google Shopping) et tel qu'il sera demain (avec le « Digital Markets Act »). Dans un second temps, les étudiants exploreront les impacts de la blockchain et de l'intelligence artificielle sur ce droit. Tout au long des séances, ils seront amenés à travailler en groupe afin de représenter (au choix) les intérêts d'un géant du digital, d'une autorité de concurrence ou d'une startup lors d'un procès fictif.

Au terme de cet enseignement, les étudiants maîtriseront le déroulement entier d'une procédure aboutissant à une décision de droit de la concurrence dans un secteur (très) médiatisé. Cette formation leur offrira également les clés nécessaires à des prises de décisions futures qui, dans le domaine de la concurrence digitale, doivent être à la fois informées et scientifiques. Elle leur permettra d'acquérir un regard critique sur le traitement actuel des problématiques et opportunités causées par les géants de l'informatique, ainsi que sur l'impact juridique des nouvelles technologies telles que la blockchain et l'intelligence artificielle.

Dates et planning

Présentiel :

Journée 1 : 30 septembre 2021 de 15h à 17h

Journée 2 : 1^{er} octobre 2021 de 10h à 12h

Journée 3 : 25 novembre 2021 (de 14h à 18h) ou 26 novembre 2021 (de 13h à 17h)

A distance en ligne (webex) :

Séance 1 : 14 octobre de 18h à 20h (webex)

Séance 2 : 28 octobre de 18h à 20h (webex)

Séance 3 : 11 novembre de 18h à 20h (webex)

Forme de l'évaluation

Les étudiants sont évalués sur la base des plaidoiries réalisées tout au long de l'enseignement (40% de la note finale). Un examen final (cas pratique) se tiendra à distance le 8 décembre 2021 (60% de la

note finale). En cas d'échec à l'examen, une évaluation complémentaire sera réalisée sur la base d'une contribution écrite de 2000 mots sur un sujet donné (non susceptible de correction). Un travail insuffisant constituera un échec définitif.

Documentation

Un manuel de cours sera communiqué aux étudiants avant le début de l'enseignement. Il comprendra le détail des séances, la liste des lectures obligatoires, et diverses informations relatives à l'organisation des séances.

Forme de l'enseignement

L'enseignement sera réalisé en présentiel durant trois séances, et à distance pour trois autres séances en ligne (webex).

Équipe enseignante

Prof. Thibault Schrepel

Objectifs d'apprentissage

- Comprendre le dynamisme des marchés digitaux (recherche en ligne, réseau sociaux...)
- Identifier les enjeux et réponses possibles en droit de la concurrence
- Appréhender la blockchain et l'intelligence artificielle d'un angle technico-juridique
- Savoir jongler avec le droit de la concurrence et des technologies en plein essor
- Appréhender le processus de création du droit dans un tel domaine

Compétences transférables

- Rechercher des informations concernant des sujets complexes et techniques
- Comprendre la technologie pour mieux analyser les répercussions juridiques
- Travailler en groupe
- Promouvoir la curiosité intellectuelle
- Développer l'esprit critique